

VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR L'INSTITUT LA TEPPE ET PRENDRE PART À DES ACTIONS CONCRÈTES ?

Vous souhaitez aider en priorité :



RECHERCHE ET INNOVATIONS

- Soutenir l'unité de recherche clinique



RECHERCHE CLINIQUE

- Detec Teppe
 Idapte
 Epi-Trauma
 La médiation animale
 Icone



OUVERTURE SUR LA CITÉ

- Encore plus de sport contre l'épilepsie et l'exclusion
 Culture
 Tiers-lieu

Par un versement annuel de :

- 100 € 500 € 1 000 € 3 000 € 5 000 € 10 000 €
 Autre montant :

Ex. Pour un versement de 100 €, Vous donnez 34 € après déduction fiscale de 66 % **

Reconduit sur : 1 an 2 ans 3 ans 4 ans 5 ans

Versement unique :

Renvoyer votre chèque à :

Institut La Teppe - Direction du mécénat - 25, avenue de la Bouterne - CS 9721 - 26602 Tain l'Hermitage
 Chèque libélé à l'ordre de Institut La Teppe, un reçu fiscal vous sera délivré dès l'encaissement de votre don.

Vos coordonnées :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP - Ville :

Tél :

Mail :

Je souhaite recevoir la lettre Mécénat de l'institut

Je ne souhaite pas que mon nom apparaisse dans la liste des donateurs

Nous vous remercions chaleureusement de votre précieux soutien.

**** RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU**

L'article 200 du code général des impôts prévoit **une réduction d'impôt égale à 66 % du montant du don, pris dans la limite de 20 % du revenu imposable**, pour les particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu ou ayant effectué des dons au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général.

RESPECT VIE PRIVÉE - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : marianne.camus@teppe.org